

111



Je *néglige* l'expression dont certains témoins se sont servis dans un autre procès en disant que j'aurais été "le mauvais génie du Maréchal". Il s'agit là d'un procédé assez grossier de la défense qu'on utilisa surtout contre moi pendant que j'étais encore à l'étranger. Mes rapports avec le Maréchal n'étaient pas assez intimes, et souvent même assez tendus, pour qu'on puisse sérieusement prétendre que j'aurais pu exercer sur lui une telle influence. Si j'avais eu ce pouvoir, soyez sûr que j'aurais été "le bon génie" et non pas le mauvais génie du Maréchal, que la France aurait eu une politique plus cohérente, plus conforme à nos intérêts et que j'aurais été moins gêné parfois pour résister à certaines exigences allemandes. Il avait des conseillers qu'il écoutait mieux que moi et il ne les choisissait pas toujours avec un grand discernement. Ce fut le cas par exemple de l'Amiral PLATON, dont je dûs me séparer après mon deuxième retour au Gouvernement, dans des circonstances que je vais rappeler :

L'Amiral PLATON se présenta un jour chez le Général HANESSE, représentant à Paris du Maréchal GOERING, et le pria de prévenir ce dernier que le Maréchal PETAIN désirait lui demander un entretien avec une personnalité hautement qualifiée. J'ignorais s'il s'agissait du Maréchal PETAIN lui-même ou d'une autre personne, tel que PLATON, désigné par lui PETAIN. Je fis des observations à l'Amiral PLATON en lui rappelant que j'avais la responsabilité de la politique extérieure et qu'il n'aurait pu dû, à mon insu, alors qu'il était secrétaire d'Etat auprès du Chef du Gouvernement c'est à dire de moi-même, faire une telle démarche, qui apportait du trouble dans les rapports franco-allemands. L'Amiral PLATON était un collaborationniste passionné, dont je n'ai jamais mis en doute ni la bonne foi ni le patriotisme, mais qui manquait de la pondération

X  
Je priei alors l'amiral  
Platon de quitter le  
gouvernement.

l-2

nécessaire et d'un jugement sain pour entreprendre de telles conver-  
sations. Le Maréchal ne nia pas d'ailleurs qu'il avait donné son  
plein accord pour cette démarche. L'Amiral PLATON, qui était de-  
puis longtemps devenu l'ami de DORIOT, continua à voir le Maréchal  
et sachant son influence pernicieuse, je dûs le faire prier, par le  
Cabinet du Maréchal, de cesser ses visites; il revint néanmoins, mai  
plus rarement.

Au moment du débarquement anglo-américain, je fis une dé-  
claration qui irrita beaucoup l'amiral PLATON. Il voulait que nous  
déclarions la guerre aux anglo-saxons et dans une lettre écrite à so  
frère, qui fut saisie et qui me fut montrée par la censure; il di-  
sait en parlant de moi : "cet homme ose en ce moment parler de neu-  
tralité; il ne doit pas être fusillé, mais pendu; il le sera ?" Le  
Colonel BRUN, alors chef des services techniques du Contrôle, pour-  
rait confirmer l'existence et le contenu de cette lettre ainsi rédi-  
gée.

Le Maréchal avait d'autres conseillers; il eut en particu-  
lier Lucien ROMIER, qui fut à l'origine du message du Maréchal non  
diffusé du 13 Novembre 1943 et du projet de constitution lu ou visé  
au cours du procès. Je ne conteste pas que ce projet, non délibéré  
en Conseil des Ministres, était à base républicaine, mais la réunion  
prévue de l'Assemblée Nationale ne devait avoir lieu qu'à la mort du  
Maréchal, ce qui atténuait singulièrement le caractère républicain  
du projet. Or, à ce moment même, M. ROMIER demandait à M. Abel  
BONNARD, qui me l'a raconté à Barcelone, des renseignements sur  
DORIOT, sa valeur, son caractère, car, disait-il, "il faudra bien  
que le Maréchal en vienne vite à DORIOT". M. ROMIER était à ce mom-  
le conseiller bien écouté du Maréchal et il est vrai de dire qu'il  
était très malade et dans l'impossibilité intellectuelle de lui don-  
ner de sages conseils; tous ceux qui l'ont vu à cette époque pour-  
raient l'attester.

Quelque temps auparavant, M. Lucien ROMIER, s'adressant à  
un ministre étranger, avait dit, singulière manière d'appuyer mon  
autorité pour parler aux ambassadeurs, que mon départ était une ques-  
tion de jours. Informé par ce Ministre, j'avais prié M. ROMIER de  
s'absenter de BICHY pendant quinze jours. Ces exemples vous mon-  
trent, et j'en pourrais citer d'autres, comment le Maréchal choisiss-  
ait ses conseillers; ni lui ni eux ne facilitaient ma tâche et ils  
me créaient sans cesse des difficultés artificielles, alors que j'en  
avais tant d'autres si redoutables à régler avec les occupants. Les  
allemands, qui étaient au courant, essayaient naturellement de profi-  
ter de ces activités désordonnées. L'existence de ces conseillers  
m'obligeait ainsi, pour faire échec à leur entreprise dangereuse ou  
aventureuse, à faire parfois des gestes ou à tenir des propos pour  
atténuer la virulence de leur action auprès des allemands, gestes et  
propos que, sans eux, j'aurais certainement pu éviter de faire ou de  
tenir. Il n'y a qu'une chose que je ne pouvais pas faire sans man-  
quer gravement à mon devoir vis à vis de notre Pays, c'était d'aban-  
donner le pouvoir en de pareils moments, à de pareilles guides.

4 20 août 1945.

Remarque